PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Séance extraordinaire du 9 octobre 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 9 octobre 2026 à 7 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :	Luc Maltais, Évans Potvin, Gérard Mathieu, Patricia Labonté, Mélanie Plourde
Absence(s) :	Hervey Tremblay

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents :	Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 7 h 30, le quorum étant atteint, M. André Fortin, maire ouvre la séance.

2. 304.10.2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1 **Ouverture de la séance et vérification du quorum**

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Aucun

4. Rapport d'activités du conseil

4.1 Administration et développement

4.1.1 Aucun

4.2 Gestion du territoire

4.2.1 Autorisation de signataires – Entente à intervenir avec les entreprises 9197-2331 Québec inc. (Excavation Boulanger) et Groupe Colas Québec inc. concernant le litige de travaux de pavage 2e Rang Ouest - Transaction et quittance

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1 Aucun

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Aucun

5. Dépôt de la correspondance

5.1 Aucune correspondance

6. Affaires nouvelles

6.1 Aucun

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 305.10.2026 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES ENTREPRISES 9197-2331 QUÉBEC INC. (EXCAVATION BOULANGER) ET GROUPE COLAS QUÉBEC INC. CONCERNANT LE LITIGE DE TRAVAUX DE PAVAGE 2E RANG OUEST - TRANSACTION ET QUITTANCE

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

D'autoriser le maire, M. André Fortin, ainsi que le directeur général adjoint et greffier, M. Mario Bouchard, à signer, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, l'entente de transaction et quittance à intervenir avec 9197-2331 Québec inc. (Excavation Boulanger) et Groupe Colas Québec inc., dans le cadre du règlement du litige relatif aux travaux de pavage du 2e Rang Ouest. Cette autorisation étant conditionnelle à l'acceptation et à la signature de l'entente par l'ensemble des parties concernées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1 Aucun

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.4.1 Aucun

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

6. AFFAIRES NOUVELLES

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 7 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Mélanie Plourde propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier